171

Copie de l'original

Brevet de la Place de Chirurgien Major Surveillant des hopitaux de Charité du dauphiné en faveur du Sr. herga fils

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE N

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Aujourd'huy vingt Cinquieme jour de juillet mil Sept Cent quatre vingt un. le Roi étant a Versailles voulant assurer a Ceux de Ses Soldats malades les Secours dont jls auront besoin pour le traitement des Blessures et autres maladies Chirurgi-cales qui leurs Surviendroient et le S. herga-sy devant Chirurgien major d'infanterie de Boullon lequel a pris Sa residence en dauphiné ayant demandé la preferance pour Etre chargé de ce Soin, Sur les Bons témoignages qui ont été rendus de Ses talens, et de Sa Capacité et Exactitude

ARC 21 d 1 n° 18

En l'art de chirurgie, ainsy que de son zèle et affection au service, sa Majesté a retenu, ordonné et établi le Sr Herga en l'état et exercice de chirurgien major surveillant des hôpitaux de charité de Dauphiné pour ce qui concerne les traitement des soldats qui seronts admis, à diriger et conduire à l'égard de ceux qui seront affligés de blessures ou maladies chirurgicales à l'effet de quoi sur le premier avis qui lui en sera donné il sera tenu de s'y transporter et d'y résider autant que le cas l'exigera comme aussi pour examiner les d.ts chirurgiens des dits hôpitaux et les instruire des formes prescrites par les règlements et ordonnances concernants le service des hôpitaux militaires le tout de concert et avec l'agrément des administrateurs des dits hôpitaux de charité en considération des quelles fonctions ledit sieur Herga jouira des honneurs franchises,

Exemption attachées a la dite place de
Chirurgien major ainsy que des appointemens
qui y appartiennent Mande et ordonne sa
Majesté au gouverneur et commandant pour
Elle en sa province du dauphiné et a
l'intendant en y celle de faire et reconnoître
le dit Sr hergä en la dite qualité de
Chirurgien major Surveillant des hopitaux
de Charité de tous considere ainsy qu'il lui
appartiendra et en vertu du present brevet
qu'elle a signé de sa main et fait
contresigner par moi Conseiller Secretaire
d'état et de ses commandemens et finances
et signé. Louis

Segur